



Réseau des Organisations Féminines d'Afrique Francophone (ROFAF)

Où trouver l'argent pour les organisations de femmes en Afrique francophone ?

CORDAID

AIDOS

OSI

GFW

OSIWA

FNUD

OIF

CARE

HIVOS

PLAN

NED

PNUD

NEW FIELD

UNIFEM

OXFAM NOVIF

Bulletin de financement n° 54

Lundi, 25 juillet 2011

Fondation :



- [Présentation](#)
- [Domaines d'intervention](#)
- [Comment faire une demande ?](#)
- [Zone d'intervention](#)
- [Qu'arrive t-il après approbation de la demande ?](#)
- [Contacts et adresse](#)

1- Présentation

La WACC est un organisme œcuménique professionnel qui encourage les droits à la communication dans une perspective de changement social. Elle soutient des projets reliés à la communication, en général dans les pays en développement. La WACC ne considérera qu'une demande de soutien par organisme, par année.

2- Domaines d'intervention

La WACC intervient dans les domaines programmatiques prioritaires :

- **Reconnaître et consolider les droits à la communication**
- **Médias et justice pour les genres**
- **Communication pour la paix**

- **Communication et pauvreté**
- **VIH et SIDA, communication et stigma**
- **Communication pour l'œcuménisme**

Quelles sont les activités que la WACC ne soutient PAS?

- Des projets dont le but principal est le revenu
- Appels d'urgence pour remplacer des matériels détruits.
- Des projets sans lien avec la communication
- Des programmes purement confessionnels dans leur contenu et leur diffusion
- Des achats et/ou l'entretien de terrains, d'immeubles, de bureaux, de véhicules et des dépenses récurrentes comme le loyer ou les services.
- Les coûts d'opérations institutionnelles comme le salaire du personnel régulier, les fonds de dotation ou les fonds renouvelables.
- De l'équipement strictement à l'usage de l'administration de bureau
- Les frais de voyage aux conférences
- Les projets continus qui ont commencé avant une demande de soutien à la WACC
- Les frais journaliers (sauf les coûts liés à la nourriture et l'hébergement dans le cadre d'activités du projet en cours)
- Publications périodiques existantes ou nouvelles
- Les frais de transmission
- Les paiements de la dette, les frais imprévus et l'amortissement
- Des propositions d'individus ne représentant pas un organisme admissible
- Des propositions d'organismes gouvernementaux
- Des demandes d'anciens responsables de projet dont les résultats antérieurs étaient pauvres
- Des demandes précédemment refusées par la WACC
- Un budget total de plus de 40.000 euros

3- Qui peut postuler ?

Divers organismes tels que des églises ou des institutions liées à des églises, des ONG, des organismes communautaires ou d'autres groupes de la base peuvent demander un soutien. La WACC ne considère pas les demandes provenant d'individus ou d'institutions gouvernementales.

La WACC ne considérera qu'une seule demande de soutien à la fois d'une organisation.

Le plafond de soutien financier de la WACC est de 30.000 euros. En général ce soutien se situe entre 5.000 à 10.000 euros.

La WACC soutient les projets d'une année, et dans des cas exceptionnels peut fournir un soutien pour deux années supplémentaires. A cause de la nature des accords avec certains partenaires donateurs de la WACC, il est souvent plus facile pour la WACC de financer des projets qui ne durent pas plus d'un an.

4- Comment faire une demande ?

Le processus de demande sera constitué de deux étapes.

Première étape: Sommaires de demandes

1. Les candidats sont invités à remplir un formulaire simplifié sur la base des critères pour le soutien des projets, détaillé ci-dessous.

2. La date limite pour les projets commençant après la mi-janvier 2012 est le **11 septembre 2011**.

3. La WACC passera en revue les sommaires de demandes dans le contexte des critères et des priorités actuelles du programme. Certains candidats seulement seront invités à soumettre une demande complète. Les décisions seront prises pour le 23 septembre 2011.

Deuxième étape: Demandes complètes

4. Les candidats sélectionnés seront invités à soumettre une demande complète pour **la date limite du 23 octobre 2011**. Veuillez noter qu'il y aura seulement quatre semaines pour remplir et soumettre une demande complète.

5. Les demandes complètes seront étudiées durant les mois de novembre et décembre 2011 et les décisions finales seront communiquées aux candidats au mois de janvier 2012.

5- Qu'arrive t-il après approbation de la demande ?

La WACC doit chercher des fonds chez ses partenaires donateurs pour toutes ses activités y compris le soutien à des projets. La WACC a une relation de longue date avec plusieurs partenaires donateurs. Elle fera tous les efforts nécessaires pour amasser les fonds requis le plus tôt possible. La WACC ne peut garantir la disponibilité des fonds pour des projets tant qu'ils ne seront pas cautionnés. Nous sommes bien conscients que cette incertitude rend la planification difficile. Mais la WACC s'engage à acheminer les fonds destinés à un projet aussitôt qu'ils sont réunis.

6- Contacts et adresse

Si votre projet remplit les critères ci-dessus, veuillez envoyer votre demande à **PAS PLUS D'UNE DES ADRESSES PROGRAMMATIQUES CI-DESSOUS**:

Responsable du Programme

(Veuillez spécifier le thème programmatique de la liste ci-dessous)

WACC Canada

308 Main Street

Toronto, ON M4C 4X7, CANADA

programmeA@waccglobal.org	Reconnaître et consolider les droits à la communication
programmeB@waccglobal.org	Médias et justice pour les genres
programmeC@waccglobal.org	Communication pour la paix
programmeD@waccglobal.org	Communication et pauvreté
programmeE@waccglobal.org	VIH et SIDA, communication et stigma
programmeF@waccglobal.org	Communication pour l'œcuménisme